Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 16/06/2025
ID : 071-257103341-20250603-2025_30-DE

SMET71	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**	Réf. : NS 1.1 PM : 1 Version : 1 Màj : 22/09/2020 Page : 1/1

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Délibération n° 2025/30

CESSION BROYEUR VICON

Membres en exercice : 50 — Nombre de votants : 38
Présents à la séance : 32 — Date de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHY, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARDE, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Landry LEONARD.
M. Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à M. Gilles GONDET.
M. Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à M. Robert CASNOVE.
M. Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.
M. Eric BLANC, ayant donné pouvoir à M. Stéphane GROS.
M. Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Excusés :.MM. Michel LEFER, Guillaume THIEBAUT, Mme Catherine AMIOT, MM. Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Patrick BUHOT, Romain PITTET, Mme Françoise LARGE, Mme Christiane MACE DE GASTINES, M. David MARTI.

****

Monsieur le président rappelle qu'un syndicat peut, par délibération du comité syndical, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et d'en fixer librement le prix.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 16/06/2025
ID : 071-257103341-20250603-2025_30-DE

Par délibération n°2020-26 du 23 septembre 2020, le comité syndical a autorisé le président à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Afin d'entretenir les casiers en post-exploitation, le SMET s'est doté, en avril 2013, d'un broyeur VICON, référence BROMEX CZ 320, auprès de la société CLASS à CHARNAY LES MACON, pour un montant de 10 700 € HT. Cet engin a été amorti sur 7 ans de 2014 à 2020 sous le numéro d'inventaire 13 BROYEUR. Il n'a, à ce jour, plus de valeur nette comptable.

La configuration des réseaux de dégazage du biogaz sur les casiers en post-exploitation ne permet plus l'utilisation de ce broyeur. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le SMET s'est engagé dans une politique environnementale par la mise en place d'un éco pâturage.

Compte-tenu de l'état du bien et de l'estimation faite par la société CLASS, il est proposé de le mettre en vente à un prix arrêté à 5 000 €.

La mise en vente fera l'objet d'une annonce sur internet et d'un affichage au SMET qui indiquera la description détaillée de ce bien, le prix de vente et les conditions de la vente.

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

- Approuve la vente du broyeur VICON cité dans l'exposé ci-dessus ;
- Fixe le prix de vente minimum à 5 000 € ;
- Autorise Monsieur le président à procéder à l'exécution de la vente dans les conditions arrêtées par la délibération et de signer tout document relatif à cette affaire ;
- Demande la mise à jour de l'inventaire comptable dès la vente de ce bien.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Dominique JUILLOT